

REGION LIMOUSIN
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT-ANGEL

Maître d'ouvrage:



SIGNATURE ET CACHET DU
DEMANDEUR

VSB ENERGIES NOUVELLES
27, Quai de la Fontaine
30900 NÎMES
Tél. 04 66 21 78 43
Fax 04 66 21 83 34
RCS 439 697 178

PARC EOLIEN DE SAINT-ANGEL

Installation de cinq éoliennes et d'un poste de livraison

VOLUME 2 : SOMMAIRE INVERSE

Autorisation Unique
Dossier final - Avril 2018



VSB ENERGIES NOUVELLES

DÉVELOPPEMENT, INGÉNIERIE FINANCIÈRE, CONSTRUCTION & EXPLOITATION
DE PARCS ÉOLIENS ET CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

WWW.VSB-EN.EU

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatif à l'Autorisation Unique						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Code de l'Environnement	CERFA précisant : * identité du demandeur * emplacement de l'installation * nature et volume des activités * rubrique de classement nomenclature installations classées * rubrique de classement nomenclature installations classées * identité de l'architecte auteur du projet * surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations * lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher * Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (Art. 4.4° du décret n° 2014-450)	CERFA	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-1 CERFA.pdf	Fichier n° 1	/	
	Procédés fabrications (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-3 Descriptiondelademande.pdf	Fichier n° 3	p.22 à 24	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-3 Descriptiondelademande.pdf	Fichier n° 3	p.25 à 29	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R512-6 I 1° du CE)	AU-3	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-7 Documents-CodedelEnvironnement.pdf	Fichier n° 7	p.5	
	Carte au 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE)	AU-4	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-7 Documents-CodedelEnvironnement.pdf	Fichier n° 7	p.7	
	Carte au 1/200 au minimum des abords de l'installation ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R512-6 I 3° du CE)	AU-5	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-7 Documents-CodedelEnvironnement.pdf	Fichier n° 7	p.11	
	Etude d'impact (R512-6 I 4° du CE)	AU-6	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-4 Etuded'Impact.pdf	Fichier n° 4	p.43	
	Résumé non technique de l'étude de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU -7	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-4 Etuded'Impact.pdf	Fichier n° 4	p.3	
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU- 8	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-4 Etuded'Impact.pdf	Fichier n° 4	p.299	
	Etude de dangers (R512-6 I 5° du CE)	AU-9	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-5 Etudededangers.pdf	Fichier n° 5	p.33	
Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU) : 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet; a) L'aménagement du terrain, indiquant ce qui est modifié ou supprimé; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain; d) Les matériaux et les couleurs des constructions; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement	AU-10.1	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-6 Documents-CodedelUrbanisme.pdf	Fichier n° 6	p.5	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-6 Documents-CodedelUrbanisme.pdf	Fichier n° 6	p.19	
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-6 Documents-CodedelUrbanisme.pdf	Fichier n° 6	p.51	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-6 Documents-CodedelUrbanisme.pdf	Fichier n° 6	p.55	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-6 Documents-CodedelUrbanisme.pdf	Fichier n° 6	p.75	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-6 Documents-CodedelUrbanisme.pdf	Fichier n° 6	p.115	
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU -10.7	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-6 Documents-CodedelUrbanisme.pdf	Fichier n° 6	p.123	

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatif à l'Autorisation Unique						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Décret n° 2014-450 du 2 mai 2014	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du Décret)	PJ-1	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-4 Etuded'Impact.pdf	Fichier n° 4	p.43	Dossier administratif dans le Volume 3
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendement énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2		Fichier n° 4	NA	
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du Décret)	PJ-3	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-5 Etudededangers.pdf	Fichier n° 5	p.163	
	Si le projet nécessite une dérogation "espèces protégées" étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégée (Article 7 du Décret)	PJ-4		Fichier n° 4	NA	
	Site nouveau, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-5	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-8 AvisetAccordsconsultatifs.pdf	Fichier n° 8	p.19	
	Si site nouveau, avis du maire ou du président de la l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-6	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-8 AvisetAccordsconsultatifs.pdf	Fichier n° 8	p.17	
	Modalité des garanties financières (R512-5 du CE)	PJ-10	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-3 Descriptiondelademande.pdf	Fichier n° 3	p.24 et 42	

Autres pièces présentes dans le dossier			
Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (Article 8 1° du Décret) * accord de la Défense * accord de la DGAC	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-8 AvisetAccordsconsultatifs.pdf	Fichier n° 8	p.3
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (Article 8 2° et 3° du Décret)		Fichier n° 8	NA
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (Article 8 4° du Décret)		Fichier n° 8	NA
Accord des opérateurs radar concernés (précisez lesquels) (Article 85° du Décret)	19-VSB-Parc éolien de Saint Angel-8 AvisetAccordsconsultatifs.pdf	Fichier n° 8	p.3